



Av. Rosemont 12
1208 Genève

T 022 700 73 13
F 022 700 73 14

info@sweeper.ch
www.sweeper.ch

D LAQUE



DECAPANT PEINTURES LIQUIDE SANS CHLORURE DE METHYLENE



CARACTERISTIQUES

Décapant peinture utilisable sur tous les supports (bois, métal, ciment, etc...).

Permet une élimination totale des peintures, encres et vernis par rinçage au nettoyeur haute pression.

Préparation exempte de chlorure de méthylène (ou dichlorométhane) et toutes substances CMR ou soupçonnées pour une utilisation en totale sécurité.

Formulation additivée avec une substance qui permet de pénétrer plus rapidement à travers le feuil de la peinture.

PROPRIETES PHYSIQUES

- Aspect : liquide
- Couleur : incolore
- Odeur : framboise (vrac), solvantée (aérosol)
- Densité à 20°C : 1,09.
- Ininflammable.

PRECAUTIONS EVENTUELLES

Eviter l'utilisation par temps froid.
Ne pas utiliser sur polystyrène, PVC et plexiglas.
De par la diversité des plastiques, nous préconisons un essai de compatibilité sur ces supports.
Stockage dans un endroit frais et sec en emballage d'origine fermé, à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

MODE D'EMPLOI

- **Dilution** : produit prêt à l'emploi.
- **Application** : bain, pulvérisateur, brosse.

Application en bain

- Immerger les pièces.
- Laisser agir entre 5 et 10 minutes.
- Enlever les résidus à l'aide d'une raclette ou rincer à l'aide d'un nettoyeur haute pression.

Application manuelle

- Appliquer sur la surface à décapier.
- Laisser agir environ 10 minutes.
- Racler ou rincer à l'aide d'un nettoyeur haute pression.
- Renouveler l'opération si nécessaire.



Les indications d'emploi ci-dessus ne sont que des recommandations générales dont l'adaptation à chaque cas particulier est laissée au compte de l'utilisateur. Nous déclinons toute responsabilité quant aux conséquences de cette adaptation eu égard aux nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités conformes aux spécifications d'emploi figurant sur l'emballage.

Indice 0 / décembre 2010